



## **PROJET DE JOURNEES D'ETUDES**

### **« PARENTALITE ET VIOLENCES CONJUGALES »**

**26 et 27 Novembre 2018**

Solidarité Femmes Besançon accueille depuis 1980 des femmes victimes de violences conjugales, accompagnées ou non de leurs enfants. L'association a pour objet de lutter contre toutes les formes de violences sexistes faites aux femmes et aux enfants, notamment au sein du couple et de la famille (physiques, morales, sexuelles, psychologiques, économiques et autres) et leurs conséquences, y compris sur les enfants, et d'informer et développer les échanges et la réflexion pour prévenir les violences et promouvoir l'égalité Femmes-Hommes.

Solidarité Femmes propose un lieu d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violences conjugales, et gère un centre d'hébergement de 36 places. Les femmes accueillies bénéficient d'un accompagnement psychosocial spécifique, prenant en considération l'impact des violences conjugales sur les différents aspects de leur vie, ainsi que sur leurs enfants.

En effet, il est désormais établi qu'en contexte de violences conjugales, les enfants sont aussi victimes, même lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes la cible directe de la violence. Outre les traumatismes liés aux scènes de violences auxquelles ils sont exposés, ils vivent dans un contexte d'insécurité permanente, ou la violence, toujours latente, peut surgir à tout moment. Ils ont à composer avec la peur, mais aussi avec un mélange d'émotions souvent paradoxales, mêlant la haine et l'amour de leurs parents, la honte, la culpabilité, la colère, la confusion... Les recherches menées auprès de ces enfants ont mis en évidence qu'ils présentent dès le plus jeune âge des besoins de sécurisation intenses, qui se traduisent par 10 à 17 fois plus de troubles du comportement que la moyenne, et que leur développement en est durablement affecté. En cas de séparation, ils se retrouvent au centre de la dynamique des violences conjugales, puisque les contacts maintenus entre les parents autour de la prise en charge des enfants vont souvent être le terrain où la violence va pouvoir continuer de s'exercer.

En parallèle, nous observons dans notre travail au quotidien avec des femmes victimes de violences, les conséquences de cette violence sur leur parentalité. En effet, elles ont souvent été violemment dénigrées dans leur rôle de mère, voire empêchées d'affirmer des

choix éducatifs concernant leurs enfants. Elles vivent elles-mêmes avec un fort sentiment d'insécurité, et doivent mobiliser une grande partie de leurs ressources pour faire face à la situation de violence et gérer éventuellement les conséquences matérielles d'une séparation. Elles peuvent ainsi se retrouver en difficulté pour prendre une position parentale suffisamment sécurisante et structurante pour leurs enfants, tout en faisant preuve de créativité pour élaborer des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

Le soutien à la parentalité s'est donc développé, dans les années 2000, comme un axe de travail spécifique auprès des femmes victimes de violences conjugales. Ce domaine, encore très peu exploré par les chercheurs français, se situe au croisement de plusieurs problématiques qui bousculent régulièrement le cadre de cette intervention : comment soutenir la mère dans sa fonction parentale sans reproduire une relation où elle se sente incompétente ? Comment différencier les registres parentaux et conjugaux, afin de limiter l'impact de la violence sur les pratiques éducatives des parents ? Comment veiller à l'intérêt de l'enfant, tout en étant soutenant à l'égard de mères parfois en grande détresse ? Comment resituer chacun dans sa place d'adulte ou d'enfant, sans pour autant faire intrusion dans l'intimité familiale en reconstruction ? Quel cadre proposer pour maintenir des liens entre un enfant et son père auteur de violence ?

Nous constatons par ailleurs que les pères, bien que l'on parle beaucoup d'eux, sont souvent les grands absents des dispositifs positionnés autour de ces familles. Dans la majorité des situations auxquelles nous sommes confrontés, nous observons que les enfants conservent des contacts réguliers avec leur père, médiatisés ou non par des professionnels. Les travaux de Karen SADLIER ont mis en évidence des modèles de parentalité inadaptés chez une part importante des hommes auteurs de violences, mais très peu de dispositifs existent pour soutenir une évolution dans leurs attitudes parentales et favoriser un questionnement sur leur place en tant que père, notamment après une séparation. Plus largement, nous constatons que l'exercice de la coparentalité selon des modalités classiques s'avère souvent impossible à mettre en pratique en situation de violence conjugale, la dynamique du couple restant figée sur un modèle asymétrique, où les conflits ne trouvent pas d'autre mode de résolution que la violence.

Différents professionnels gravitent autour de ces familles : éducateurs d'AEMO, professionnels de l'ASE, TISF, professionnels de PMI, Enseignants, Psychologues, Avocats, Juges aux affaires familiales ou Juge des enfants, associations de soutien aux femmes victimes de violences.... Chacun développe un regard et une analyse spécifique sur ces situations, qui mobilisent beaucoup chacun des intervenants, interpellés régulièrement dans des contextes d'urgence, avec une forte charge émotionnelle. Cependant, peu d'espaces existent pour permettre à ces différents professionnels d'échanger et de penser une articulation cohérente entre les différentes interventions.

Nous souhaitons organiser deux journées d'étude sur le thème "Parentalité et violences conjugales" afin d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexions sur ces questions complexes, et de définir des perspectives d'accompagnement prenant en compte la spécificité

de l'impact de la violence sur la parentalité, en lien avec le cadre juridique en vigueur. Nous espérons favoriser ainsi les regards croisés entre les professionnels de différents secteurs, qu'ils interviennent auprès des enfants, de leurs mères, de leurs pères, ou de la famille dans son ensemble, en vue de développer des logiques de partenariats cohérentes pour un meilleur accompagnement des familles.

Dans cet objectif, nous accueillerons :

- Pascal CUENOT, psychologue clinicien, qui a travaillé de nombreuses années auprès d'auteurs de violences

- Catherine MATHIEU, Juge aux Affaires Familiales au tribunal de Bobigny,

- Karen SADLIER, docteure en Psychologie, membre du groupe de travail Enfants de la MIPROF

- Catherine SELLENET, Professeur des Universités, Chercheuse sur la parentalité,

- Des professionnels de l'intervention auprès des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants : Solidarité Femmes Besançon et Solidarité Femmes Dijon, ainsi que des professionnelles de l'association Maley-Prairie de Lausanne et du CVFE à Liège, qui travaillent sur ces questions depuis plusieurs années,

- Muriel MEYNCKENS-FOUREZ, pédopsychiatre et thérapeute systémique, de Louvain, interviendra sur la question du partenariat

Ces interventions s'articuleront sous forme de conférences, tables rondes et ateliers.